



# Journal COMMUNAUTAIRE **CCV2M**

AVRIL 2025  
#4



[www.ccv2m.fr](http://www.ccv2m.fr)

# ÉDITO DU PRÉSIDENT



Madame, Monsieur,

Le journal communautaire de Vézère Monédières Millesources avec son 4<sup>ème</sup> numéro a pour objectif de vous informer des réalisations et des projets de notre structure en fonction de nos compétences.

Les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives peuvent parfois être confondues avec celles des communes avec par exemple le développement économique, le ramassage et le traitement des déchets, la mobilité, le tourisme qui relèvent de la communauté de communes.

Dans les pages intérieures, vous trouverez le détail des réalisations de l'année qui vient de s'écouler et des projets de cette année.

Je souhaitais revenir sur plusieurs actions entreprises en 2024 et qui vont se poursuivre cette année :

- L'opération programmée d'amélioration de l'habitat se poursuit jusqu'en 2027 et connaît après un démarrage timide une montée en puissance cette année.
- La mobilité reste un sujet de fond pour notre territoire avec par exemple une modification des horaires du Transport A la Demande vers les gares de Lacelle et Bugeat pour rendre ce service plus adapté aux besoins des usagers. L'ensemble de l'offre de transport est décrite en détail dans un guide annexé à ce journal.
- Le portage du projet inter ALSH se poursuit pour permettre aux enfants de bénéficier de séances d'aisance aquatique et depuis septembre 2024 la mise en place d'apprentissage à vélo et de sensibilisation au code de la route.
- La construction en cours de deux bâtiments photovoltaïques sur la zone de la Veyrière à Treignac pour accueillir le service Déchets et des locaux pour l'implantation d'entreprises.
- Concernant la collecte des déchets, nous avons mis en place une collecte alternée entre ordures ménagères et emballages afin de réduire le coût d'incinération qui est en forte augmentation. Grâce à vos efforts le tonnage a diminué de 107 tonnes en 2024 et je tenais à vous remercier pour vos efforts.
- Avec les communautés de communes du Pays de Lubersac Pompadour et du Pays d'Uzerche, nous avons lancé une démarche de SCOT (schéma de cohésion territoriale). Ce document détermine un projet de territoire pour organiser l'espace aussi bien pour l'urbanisme, l'habitat et la biodiversité pour les 20 ans à venir.
- L'ouverture d'une antenne de la médiathèque à Bugeat qui a pour but de renforcer le maillage de notre territoire et l'offre culturelle.
- Dernier point d'actualité avec une évolution législative rendant plus obligatoire le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'étude de transfert qui est en voie d'achèvement va intégrer ce nouveau scénario dans la réflexion des communes et de l'intercommunalité.

Pour terminer, je voudrais remercier l'ensemble des élus communautaires qui s'impliquent au quotidien pour le devenir de notre territoire rural.

Je tiens à remercier également les techniciens de la structure qui assurent la mise en œuvre de nos projets dans un contexte administratif toujours plus complexe.

Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture en restant à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien à vous.

Philippe Jenty  
Président de la communauté de communes  
Vézère Monédières Millesources

*Vous pouvez retrouver notre actualité sur le site internet de la communauté de communes <http://ccv2m.fr> ou sur notre page Facebook*

# LA COM COM À LA RENCONTRE DES HABITANTS

L'année 2024 fut une année riche de rencontres avec les habitants, celles-ci ont permis de présenter nos différents services, répondre aux questions et demandes : collecte des ordures ménagères, aides à la rénovation de l'habitat avec les conseillers France Rénov et les conseillers de SOliHA, aides économiques pour l'artisanat, conseils sur les moyens de transport disponibles sur le territoire et la location des vélos à assistance électrique, offres culturelles de la médiathèque et Micro-Folie, sensibilisation à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Vous avez ainsi pu nous retrouver lors :

- **des réunions publiques organisées d'avril à juin 2024**, dans l'ensemble des 20 communes du territoire. Ces réunions ont permis d'expliquer aux usagers la mise en place du nouveau schéma de collecte, ainsi que de faire un rappel sur les consignes de tri. Près de 500 habitants ont participé à ces manifestations.



- **d'une opération de nettoyage et de ramassage des déchets abandonnés** sur le site touristique du Lac des Bariousses à Treignac le 6 avril 2024. 150 litres de déchets ont ainsi été ramassés, triés, et déposés en déchèterie.



- **des stands d'information au marché de Bugeat** le 25 avril, aux forums des associations à Treignac et Chamberet les 7 et 14 septembre.

- **des permanences « rénovation de l'habitat - OPAH »** tenues par SOliHA chaque mois dans le cadre de l'accompagnement des propriétaires bailleurs et des propriétaires de résidences principales pour leurs demandes de subventions.

- **un cycle d'animation avec les scolaires** sur le thème de l'eau, ainsi qu'un chantier participatif sur la zone humide du Boulou.



- **l'opération « Ville à joie »**, pilotée par une équipe de jeunes motivés, vise à rapprocher les services essentiels (santé, démarches administratives, aide au numérique, etc.) des habitants des zones rurales, au travers de moments festifs et conviviaux. Avec le soutien de la communauté de communes, l'action s'est déployée sur les communes de Veix, Rihac-Treignac, Grandsaigne, Peyrissac, Lacelle, Tarnac, Viam et Gourdon-Murat de mai à juillet, accueillant plus de 350 participants, dont 118 étaient en demande de renseignements spécifiques. Ce succès a été rendu possible grâce à la mobilisation de nombreux partenaires, parmi lesquels SOliHA, le Secours populaire de Chamberet, le Conseil Départemental, la Ligue contre le cancer. Tous les services de la CCV2M étaient présentés à chaque fois, avec sur certaines dates, possibilité de tests des vélos proposés à la location et présentation du concept de musée numérique Micro-Folie avec découverte de la réalité virtuelle, une expérience immersive très appréciée.



La Ville à Joie

**Pour 2025**

Retrouvez les dates des permanences pour la rénovation de l'habitat – OPAH en mairies, à la communauté de communes, auprès de vos conseillers France services ou France rénov', sur intramuros, notre site internet [www.ccv2m.fr](http://www.ccv2m.fr) et notre page Facebook <https://www.facebook.com/ccv2m.fr/>. Vous y trouverez également les programmes de la médiathèque et de la Micro-Folie, ainsi que les dates des permanences pour les conseils en mobilité.

# AIDES ÉCO

## DE NOUVELLES AIDES POUR LES COMMERÇANTS DU TERRITOIRE

**Depuis septembre 2024, de nouvelles aides sont disponibles pour les commerçants du territoire avec la mise en place du programme Actions Collectives de Proximité (ACP).**

Suite au succès rencontré par le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) qui a permis de soutenir 47 projets d'entreprises pour un montant total de 127 000 € environ, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vézère-Auvézère a souhaité poursuivre son soutien à l'économie de proximité. Pour cela, le programme ACP a été mis en place en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Groupement d'Action Locale (GAL) Vézère-Auvézère et les communautés de communes du Pays d'Uzerche, du Pays de Lubersac-Pompadour et Vézère Monédières Millesources.

Ce nouveau programme, qui a démarré en septembre 2024, vise à accompagner les commerces dans leurs projets d'investissement.

Pour être éligibles, les entreprises devront être situées en centre-bourg, exister depuis plus d'un an, compter moins de

10 salariés et relever de secteurs d'activité précis (commerces alimentaires, hygiène-beauté, café-restaurant, tabac-presse).

Les dépenses pouvant faire l'objet d'une aide financière seront notamment les travaux d'aménagement intérieur ou de mise en accessibilité et l'acquisition de matériel productif. L'investissement qui devra être compris entre 5 000 € et 75 000 € pourra être subventionné à hauteur de 30 %, soit une aide maximale de 22 500 €.

L'accompagnement comprendra deux temps : tout d'abord, un bilan-conseil qui permettra de réaliser un état des lieux de l'entreprise et de définir ses perspectives de développement et les projets d'investissement correspondants ; ensuite, un accompagnement financier.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter la communauté de communes Vézère Monédières Millesources (05 55 73 45 92).



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*

# OFFICE DE TOURISME TERRES DE CORRÈZE

## BUREAU D'ACCUEIL DE TREIGNAC

L'ambition de l'Office de Tourisme est de faire de ses bureaux d'accueil, des lieux incontournables du territoire, véritables vitrines de la destination "Terres de Corrèze", au service des touristes, des professionnels du tourisme et des habitants.

Cette restructuration des espaces d'accueil va commencer par la modernisation du bureau de Treignac. Au préalable, des travaux d'isolation sont prévus et pris en charge financièrement par la communauté de communes Vézère Monédières Millesources. **Durant la période de réaménagement, le bureau de Treignac sera fermé au public jusqu'à l'ouverture prévue en juin 2025.** Le bureau de Bugeat ouvrira à partir du mois de mai.

Le personnel reste joignable par téléphone au 05 55 73 15 71 ou par mail sur : accueil@terresdecorreze.com



## VIDÉO DE DESTINATION

L'Office de Tourisme Terres de Corrèze, souhaite se doter d'une déclinaison de vidéos pour valoriser l'attractivité de son territoire et promouvoir la destination. Le tournage qui a débuté à l'été 2024 se poursuivra jusqu'au printemps 2025. La création de ce nouveau contenu, sera déclinée en une vidéo générale sur la destination, visant à dynamiser son image.

## SERVICE COMMERCIAL

Ce service s'adresse aux groupes, à partir de 15 personnes et propose l'organisation de journées à la carte ou de séjours sur mesure.

Parmi les nouveautés 2025 : des expériences sur mesure, dédiées aux entreprises, pour créer du lien entre collaborateurs à travers des activités sportives, culturelles ou gastronomiques.

Brochure groupes 2025 disponible sur demande ou consultable en ligne <https://urlz.fr/seLp>



## MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS TOURISTIQUES

Nouveauté 2025 : les Petits déj' du réseau : Des moments conviviaux, spécialement dédiés aux acteurs du tourisme, pour échanger, partager et progresser ensemble.

Prochains rendez-vous :

Mardi 18 novembre : Connaître **l'offre de plein air** du territoire pour mieux accompagner vos clients.

Mardi 2 décembre : **Connaître sa clientèle** pour mieux échanger avec elle.

Mardi 16 décembre : **Produits locaux et circuits courts**, connaître l'offre du territoire pour répondre à une demande croissante.

<https://www.terresdecorreze.com/espace-pro/le-reseau/>

## MAGAZINE DE DESTINATION TERRES DE CORRÈZE

76 pages pour séduire avec des photos qui parlent mieux que des mots.



Ce magazine, avec le lac de Viam en couverture, est autant destiné aux habitants qu'aux visiteurs. C'est une véritable invitation pour partir à la découverte des multiples facettes de nos belles Terres de Corrèze.

Édité pour 2024 et 2025, ce magazine gratuit est toujours disponible.

**Radio** : Radio PAC : au micro de Frédéric Boucher, Nathalie Jumelle, guide à l'Office de Tourisme, **reprend ses chroniques sur Radio PAC les vendredis à 9h30 avec un nouveau concept « J'ai testé pour vous ».**

Retrouvez les émissions en podcast sur notre site : <https://bit.ly/3zuAhdu>



# LE SERVICE COLLECTE DÉCHETS

Une équipe dévouée travaille chaque jour pour garder nos rues propres et notre environnement sain.

Leur mission ? Ramasser les déchets, et sensibiliser les usagers à l'importance de trier les matériaux recyclables. Chaque membre de l'équipe, qu'il s'agisse des conducteurs de camions ou des agents de collecte, joue un rôle essentiel.

Ensemble, ils font face à tous les défis, qu'il s'agisse de journées ensoleillées, de matinées verglaçantes ou de tempêtes inattendues. Grâce à leur travail acharné, nous pouvons tous profiter d'un cadre de vie plus agréable et respectueux de la nature.

Alors, la prochaine fois que vous les croiserez en action, n'hésitez pas à leur faire un petit signe ou un sourire. Ils apprécieront toujours un mot de reconnaissance pour leur précieux travail ! Ensemble, continuons à faire de nos communes un endroit où il fait bon vivre.



De gauche à droite :

- Anthony DELATTRE, équipier de collecte depuis moins d'un an
- Moctar DOUCOURÉ, équipier de collecte depuis 3 ans
- Patrick GORSE, chef d'équipe et chauffeur, depuis plus de 25 ans
- Jean-Michel JACQUART, chauffeur depuis 30 ans
- Thomas D'AMBROSIO, équipier de collecte et agent de déchèterie remplaçant, depuis 5 ans
- Delphine GABIN, responsable du Service Déchets et du Service Ressources Humaines, depuis 2 ans
- Louis KALEMA, chauffeur et équipier de collecte, depuis 10 ans
- Frédéric LACHASSAGNE, chauffeur et équipier de collecte, depuis 4 ans

## LE SERVICE DÉCHÈTERIE

Au cœur de notre communauté de communes, l'équipe « Déchèteries » joue un rôle essentiel dans la gestion des déchets et la préservation de notre cadre de vie. Composée de professionnels passionnés et engagés, cette équipe veille à ce que chaque citoyen puisse recycler de manière simple et efficace, tout en respectant les règles de tri.

Au quotidien, **Alain (Treignac), David (Chamberet) et Francis (Bugeat)**, sont bien plus que des gestionnaires de déchets : ils sont des véritables ambassadeurs de l'environnement, toujours disponibles pour donner des conseils pratiques sur le tri sélectif et la valorisation des matériaux. Grâce à leur expertise, la déchèterie devient un lieu où chaque geste compte.

L'accueil chaleureux et la disponibilité de l'équipe font de cet espace un endroit accessible à tous. Si vous avez des questions, des hésitations ou des objets à trier, n'hésitez pas à vous tourner vers eux. Leur objectif est clair : accompagner chacun dans sa démarche de réduction des déchets et de recyclage. Merci à eux pour leur travail quotidien et leur enthousiasme communicatif !



*Francis et David, respectivement agents à Bugeat et Chamberet*

# LE NOUVEAU SCHÉMA DE COLLECTE

Face à la nécessité croissante de réduire notre impact environnemental, le nouveau schéma de collecte, mis en place en novembre 2024, vise à optimiser la collecte des déchets d'emballages. Jusqu'à présent, la plupart des matériaux recyclables étaient collectés via des bornes d'apport volontaire, par un prestataire privé, ce qui pouvait limiter l'engagement des citoyens et entraîner des erreurs de tri.

Aussi, en raison de la superficie de notre territoire, beaucoup d'usagers sont très éloignés des points d'apport volontaire, et se doivent d'utiliser leur véhicule en parcourant plusieurs kilomètres pour se rendre aux bornes de collecte. La dotation moyenne est d'une borne pour 77 habitants.

En ajoutant à ce système des bacs roulants, nous avons souhaité améliorer la qualité du gisement de recyclage et faciliter le processus pour les usagers. La dotation moyenne actuelle est de 1 bac pour 6 habitants, multipliant par 6 les points de collecte à emballages sur le territoire.



Nous avons donc procédé à l'installation de bacs roulants dans les quartiers ciblés sur les 20 communes de notre territoire, accessibles à tous les usagers. Cette installation a eu lieu lors du dernier trimestre de l'année 2024.

Chaque point de regroupement est composé d'un bac roulant 4 roues 770 litres à couvercle jaune pour la collecte des emballages, et d'un bac roulant 4 roues 770 litres de couleur verte pour la collecte des ordures ménagères. Ainsi, chacun peut se délester de ses déchets sur le même lieu, et à proximité directe de chez lui.

Les bacs pour les emballages possèdent un couvercle jaune, fermé à l'aide d'une serrure automatique, et sont munis de 2 trappes pour le déversement des déchets, ce qui limite les gros apports et les refus éventuels.

L'emplacement des bacs dans chaque commune a été décidé en concertation avec les Maires et Conseillers Municipaux de chacune d'entre elles.

La collecte des emballages et des ordures ménagères se fait alternativement, une semaine sur deux. Avec pour exception, les centre-bourgs des communes de Treignac, Chamberet et Bugeat, qui eux, sont collectés une à deux fois par semaine pour les ordures ménagères.

# CONSIGNES DE TRI



# LE COMPOSTAGE PARTAGÉ ET INDIVIDUEL

## 1. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL : UN ACTE SIMPLE POUR UN ENVIRONNEMENT PLUS SAIN

Le compostage individuel est une pratique de plus en plus adoptée par les citoyens soucieux de l'environnement.

Il permet non seulement de réduire les déchets ménagers, mais aussi de contribuer à la préservation de la planète en transformant les déchets organiques en un précieux amendement pour le sol.



### Comment fonctionne le compostage individuel ?

Le compostage est un processus naturel par lequel des matières organiques, comme les restes alimentaires, les feuilles mortes, ou encore les déchets de jardin, se décomposent grâce à l'action de micro-organismes. Le compostage individuel consiste à effectuer ce processus à petite échelle, chez soi, dans un composteur. Vous pouvez commander ce composteur directement en déchèterie (au tarif préférentiel de 30€).

### Voici les étapes clés pour démarrer :

- Choisir un endroit approprié : Le composteur doit être installé dans un endroit bien aéré, à l'abri des fortes chaleurs ou de l'humidité excessive, comme un coin de jardin ou même un balcon.
- Sélectionner les bons matériaux : Vous pouvez y mettre des restes de fruits et légumes, des coquilles d'œufs, le marc de café, des feuilles mortes, de l'herbe coupée, etc. Il est important d'éviter de jeter des produits d'origine animale, des graisses ou des produits laitiers, car ils attirent les nuisibles et compliquent le compostage.
- Bien aérer et mélanger : Pour favoriser la décomposition, il faut régulièrement aérer le tas de compost en le mélangeant. L'oxygène est essentiel pour accélérer la dégradation.
- Surveiller l'humidité : Le compost doit être humide, mais pas détrempé. Une bonne humidité permet aux micro-organismes de travailler efficacement.

## 2. LE COMPOSTAGE PARTAGÉ : UNE SOLUTION COLLECTIVE ET ÉCOLOGIQUE

Le compostage partagé en pied d'immeuble, aussi appelé compostage partagé, est une pratique de plus en plus courante dans les zones urbaines. Il s'agit d'un moyen simple et efficace de réduire les déchets organiques tout en impliquant les habitants d'un même immeuble ou quartier dans une démarche écologique collective.

Voici les étapes pour mettre en place et utiliser un composteur partagé :

- Installation du composteur : Un composteur collectif est installé à un endroit accessible à tous, idéalement dans un espace vert ou un jardin partagé. Il est composé de trois bacs : le 1<sup>er</sup> est rempli de broyat (matière sèche), le 2<sup>ème</sup> sert à récolter les déchets de cuisine, et le 3<sup>ème</sup> servira à la maturation du compost.
- Répartition des rôles : Les résidents s'organisent pour y déposer leurs déchets organiques. Certains composteurs sont surveillés par un référent ou un groupe de bénévoles qui veillent à la bonne gestion du tas de compost, notamment pour le mélange et l'aération régulière.
- Suivi du compost : Le composteur doit être régulièrement aéré et équilibré pour favoriser la décomposition. Les résidents peuvent s'impliquer en participant à la gestion du compost ou en respectant les consignes de tri des déchets organiques.
- Récolte et utilisation du compost : Une fois le compost mûr, il est récupéré et utilisé pour nourrir les espaces verts ou les jardins partagés. Parfois, les habitants peuvent également se partager une petite quantité de compost pour leurs plantes personnelles.



Thomas BERTHIER, habitant et référent bénévole de la zone de compostage partagée, installée à Treignac, place Jean Moulin

# LA MÉDIATHÈQUE : UN LIEU DE VIE CULTURELLE POUR TOUS

Une fréquentation de plus de **11 200 visites**, un nombre total de **24 000 prêts**, un programme d'activités publiques diversifiées, un accueil privilégié pour les résidents des structures sociales et médicales, des projets avec les écoles et les accueils de loisirs : la médiathèque continue de remplir son rôle d'équipement culturel de proximité, rôle renforcé en 2025 avec l'ouverture d'un nouvel équipement à Bugeat.



## À BUGEAT, UNE NOUVELLE MÉDIATHÈQUE PRÈS DE CHEZ VOUS

Avec 3 000 documents empruntables sur place, la médiathèque de Bugeat vient **renforcer l'offre culturelle de proximité**, après les importants travaux de rénovation de l'ancien préau de l'école réalisés conjointement par la commune de Bugeat et la CCV2M. Cette antenne de la médiathèque intercommunale est idéalement située en plein cœur du bourg. Vous trouverez le même niveau de service que dans les autres sites : un accueil public chaleureux, une écoute et des conseils personnalisés, l'accès à la totalité du catalogue documentaire intercommunal qui compte près de 20 000 références. Tout adhérent pourra réserver des documents présents dans un autre site et le récupérer grâce à un système de navette assuré par les agents de la médiathèque. Enfin, un programme d'animations sera proposé aux Bugeacoises et Bugeacois, avec les structures partenaires : école, accueil de loisirs, EHPAD, associations locales.

## 2024, UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS

### *L'auteur préféré des Corréziens a reçu son prix à la médiathèque de Treignac*

Gilles Marchand, lauréat du prix des lecteurs corréziens 2024, a reçu son prix des mains d'Hélène Rome, Vice-Présidente du Conseil Départemental, pour son roman le soldat désaccordé le 26 septembre 2024. Une soirée très conviviale où le talentueux écrivain a pu échanger avec ses lecteurs et lectrices, et leur offrir la surprise d'une lecture en musique.



## **La médiathèque invitée à la journée départementale des bibliothèques**

A l'invitation de la bibliothèque départementale de la Corrèze, la médiathèque intercommunale est venue présenter son fonctionnement. En effet, notre réseau de lecture publique est l'un des rares à fonctionner intégralement en intercommunalité. Nos adhérents ont ainsi accès à un très vaste choix d'ouvrages qui peuvent être acheminés dans la médiathèque de leur choix. Le rôle de la médiathèque dans l'animation culturelle du territoire a également été souligné.



## **Lacelle a accueilli le spectacle d'ouverture de Coquelicentes**

Le lancement de la 27<sup>ème</sup> édition du festival Coquelicentes a eu lieu à Lacelle, avec le très beau spectacle Issunboshi de Pascal Fauliot qui a émerveillé le public venu nombreux.



## **Mois du film documentaire : deux projections en présence des réalisateurs**

Comme chaque année, la CCV2M a participé au mois du film documentaire, manifestation organisée par le Conseil Départemental et l'association « les yeux verts ». En novembre, deux films ont été projetés à Lacelle et à Pradines, suivis d'un échange avec les réalisateurs.

## **DES EXPOSITIONS TOUTE L'ANNÉE**

La médiathèque a la chance de disposer de beaux espaces d'exposition. Ceux-ci ne sont pas restés en sommeil en 2024. Appréciés par les artistes, nos murs et vitrines ont accueilli **dix expositions** : de la céramique à l'aquarelle, en passant par la sculpture et la photographie.

## **DE NOUVEAUX PARTENARIATS**

Avec l'intégration de Bugeat et l'ouverture de la crèche à Treignac, les partenariats de la médiathèque se sont encore étoffés. Le festival SPOC a accueilli un atelier de gravure pendant l'été. Quant aux tout petits, ils se régalaient de nos histoires et comptines ! La médiathèque reste ainsi un **partenaire de proximité**, qui apporte sa contribution aux initiatives festives et culturelles locales, qu'elles soient portées par des communes ou des associations.

Suivez notre actualité sur Facebook Médiathèque Vézère Monédières Millesources  
mediatheque@ccv2m.fr / 05 19 67 01 00 - catalogue en ligne : treignac-pom.c3rb.org

## **HORAIRES D'OUVERTURE**

### **TREIGNAC**

15. av. du Général-de-Gaulle

Lundi	fermé
Mardi	9h-12h - 14h-18h
Mercredi	9h-12h - 14h-18h
Jeudi	fermé
Vendredi	9h-12h - 14h-18h
Samedi	10h-12h - 14h-16h

### **CHAMBERET**

Place de la Mairie

Lundi	9h30-12h
Mardi	fermé
Mercredi	9h30-12h - 14h-17h30
Jeudi	fermé
Vendredi	14h-17h30
Samedi	fermé

### **TARNAC**

Avenue Briand

Lundi	fermé
Mardi	9h30-12h - 14h-17h30
Mercredi	14h-17h30
Jeudi	fermé
Vendredi	9h30-12h - 16h30-18h30
Samedi	fermé

### **BUGEAT**

1, rue de la Mairie

Lundi	fermé
Mardi	14h-17h30
Mercredi	9h30-12h - 14h30-17h
Jeudi	10h-11h (2 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup> )
Vendredi	14h-17h30
Samedi	9h30-12h - 14h-16h30 (1 <sup>er</sup> & 2 <sup>ème</sup> )

### **GOURDON-MURAT**

Mairie

1<sup>er</sup> jeudi du mois 10h-12h

### **PRADINES**

Mairie

3<sup>ème</sup> jeudi du mois 10h-12h

# MICRO-FOLIE

## LA MICRO-FOLIE MONÉDIÈRES : UN BILAN RICHE EN ÉVÉNEMENTS ET EN PARTAGES CULTURELS

Depuis son ouverture en octobre 2023, la Micro-Folie Monédières se fait progressivement une place d'acteur incontournable de la vie culturelle locale. Ce lieu, conçu pour rendre l'art et la culture accessibles à tous, a su captiver un public varié grâce à une programmation riche et diversifiée.



### UNE PRÉSENCE RENFORCÉE DANS LES EHPAD

Dans le cadre de sa mission de diffusion culturelle, 16 conférences ont été organisées dans les EHPAD de Treignac et Chamberet. Ces moments de partage ont permis aux résidents de découvrir des thématiques variées et de s'ouvrir à de nouvelles perspectives artistiques et culturelles.

### UNE PROGRAMMATION AUDIOVISUELLE DE QUALITÉ

Pas moins de 11 projections différentes ont été proposées, illustrant la diversité de l'offre culturelle. Parmi les moments forts de 2024, citons :

- Février : le ballet *Le Songe d'une nuit d'été*, une représentation féérique qui a enchanté les spectateurs.
- Mars : le documentaire *Les Reines du Palace*, offrant une immersion dans le quotidien de femmes de chambre menant une guerre d'usure contre un géant du luxe. À cela s'ajoute la pièce de théâtre *L'Île des esclaves*, une œuvre forte et engagée qui a suscité de vives réactions.
- Décembre : l'opéra *Cendrillon*, qui a clôturé l'année sur une note magique.

### DES MICRO-CONFÉRENCES POUR ENRICHIR LES CONNAISSANCES

Enfin, six Micro-Conférences ont été organisées tout au long de l'année, abordant des thèmes variés pour satisfaire la curiosité de chacun. Parmi elles, une conférence à dominante sportive a rencontré un franc succès en juillet, en collaboration avec l'association "Bouger à Chamberet".

## DEVENEZ PARTENAIRES ET PROPOSEZ VOS ANIMATIONS !

La Micro-Folie est un outil d'animation à disposition des institutions et associations du territoire. Si vous avez un projet que vous souhaitez nous partager, nous serons heureux de le réfléchir avec vous afin d'aboutir à un partenariat.

### UNE AVENTURE CULTURELLE QUI NE FAIT QUE COMMENCER

Avec un tel dynamisme, la Micro-Folie Monédières démontre son rôle central dans la promotion de la culture pour tous. Ses initiatives variées et inclusives promettent de répondre aux attentes d'un public toujours plus large, tout en renforçant le lien social au sein du territoire.

### ACCÈS

Vous pouvez venir voir les collections du moment lors des visites libres les mercredis et samedis de 14h à 17h. Nous vous rappelons que le lieu de la Micro-Folie Monédières est mouvant, entre Treignac et Chamberet.

Elle se déplace d'une commune à l'autre tous les 3 mois :

- Février, mars, avril à Chamberet
- Mai, juin, juillet à Treignac
- Août, septembre, octobre à Chamberet
- Novembre, décembre, janvier à Treignac

Pour en savoir plus sur la programmation à venir de la Micro-Folie Monédières, il est vivement conseillé de consulter le site de la CCV2M ou directement le programme.

La Micro-Folie Monédières est située aux adresses suivantes :

**Treignac** : Espace Guy Merle, 20 rue Eugène Daubéch

**Chamberet** : Salle Saint André, 12 place Saint Symphorien

### Informations de contact :

Si vous souhaitez des informations sur les horaires d'ouverture, les conditions d'accès, réserver une place pour un évènement... Tél. : 06.19.43.05.56 - Mail : [micro-folie@ccv2m.fr](mailto:micro-folie@ccv2m.fr) - Tous les services sont gratuits.



INSTITUT DU MONDE ARABE



L'ŒUVRE



l'ŒUVRE



l'ŒUVRE



l'ŒUVRE



l'ŒUVRE



GrandPalais Rmn

arte soutient les Micro-Folies et y propose une sélection de ses programmes pour VR et tablettes



INSTITUT DU MONDE ARABE



L'ŒUVRE



L'ŒUVRE



L'ŒUVRE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

PICASO

M

orange Fondation

# MOBILITÉ LOCALE

## LE TRANSPORT À LA DEMANDE, une solution flexible de navettes sur le territoire de la CCV2M

Depuis juillet 2024, le service de **Transport A la Demande (TAD)** a renforcé sa coordination avec les horaires de train pour les **gares de Bugeat et Lacelle**.

Vous pouvez maintenant utiliser le TAD pour **tous les horaires de train les lundis, mercredis et vendredis**. Cette amélioration, pensée pour offrir plus de flexibilité aux usagers, a conduit à une augmentation significative de la fréquentation de ces points stratégiques.

En 2024, le service de TAD a permis de réaliser 531 trajets, offrant une solution alternative de transport adaptée aux besoins des usagers. Un total de 71 utilisateurs différents ont profité de ce mode de transport, pour un total de **7201 kilomètres parcourus**. Ces chiffres témoignent de l'importance du service, qui relie les différentes communes du territoire. Ce service est particulièrement plébiscité par des habitants de la commune de Chamberet, avec 43% des trajets effectués, suivis par les habitants de la commune de Peyrissac avec 23% des trajets réalisés dans l'année. Les habitants des communes de Treignac (14%), Madranges (11%) et Tarnac (7%), ont également su solliciter ce service pour se rendre dans des lieux stratégiques du territoire. Pour rappel, voici **les lieux de dessertes disponibles et les tarifs du TAD**.



### CENTRE-BOURGS

#### BUGEAT / CHAMBERET / TREIGNAC

JOURS	ALLER ARRIVÉE A BUGEAT / CHAMBERET* /	RETOUR DEPART DE BUGEAT / CHAMBERET* /
MARDI JEUDI	9H30 / 14H30	11H30 / 17H00

\* Arrêt possible au Restos du Cœur les jeudis matin.

### UZERCHE

JOURS	ALLER ARRIVÉE A GARE D'UZERCHE	RETOUR DEPART DE GARE D'UZERCHE
LUNDI MERCREDI VENDREDI	Pour les trains de 8h24 et 22h38	Pour les trains de 8h24 et 22h38

### GARES

#### BUGEAT / LACELLE

JOURS	ALLER ARRIVÉE A GARE DE BUGEAT GARE DE LACELLE	RETOUR DEPART DE GARE DE BUGEAT GARE DE LACELLE
LUNDI MERCREDI VENDREDI	POUR TOUS LES TRAINS	POUR TOUS LES TRAINS

Tarif	
Ticket unitaire	2,50€
Ticket aller-retour	4,50€
Ticket solidaire (détenteur de la carte solidaire mobilité)	0,40€
Ticket gare d'Uzerche (hors CCV2M)	10€
Annulation par l'usager sans prévenir	10€

### NAVETTE ESTIVALE

La navette estivale fait son retour cet été du 07/07/2025 au 31/08/2025 et permet de rejoindre les communes de Treignac, Soudaine-Lavinadière et Chamberet.

5 horaires aller-retour sont proposés du lundi au dimanche (et jours fériés !). L'occasion de visiter les villes ainsi que **l'Arboretum** et la **Maison de l'arbre**, le site archéologique du **Prieuré de Lavinadière** et le **Lac des Barriousses** !

- Départs de **Treignac** à 10:00, 11:15, 13:45, 15:45, 17:45
- Départs de **Chamberet** à 10:35, 11:50, 14:20, 16:20 et 18:20

#### TARIFS :

- 10 voyages pour les +28 ans : 20€ (2€ / voyage)
- 10 voyages pour les -28 ans : 10€ (1€ / voyage)
- aller simple : 2,50€ (0,40 € avec la carte solidaire)
- aller-retour : 4,50€
- Gratuit pour les enfants de - 4 ans, accompagnant de Personne à Mobilité Réduite et ancien combattant.

## Covoiturage

Depuis mai 2024, la **communauté de communes Vézère Monédières Millesources (CCV2M)** est partenaire de **BlaBlaCar Daily** afin de promouvoir le covoiturage, pour les **trajets quotidiens**. Cette plateforme met en relation conducteurs et passagers ayant des itinéraires réguliers voire quotidiens, compatibles. Ce projet, repose sur un dispositif d'incitation financière assurant la **gratuité des trajets pour les passagers**. Les habitants du territoire V2M peuvent ainsi covoiturer dans un rayon de 80 kilomètres.

En 2024, 72 trajets ont été effectués et 1 266 kilomètres ont ainsi été parcourus.

L'initiative a permis d'éviter l'émission de 275 kilos de CO<sub>2</sub>. Sur les 44 personnes inscrites sur l'application BlaBlaCar Daily, seules 11 ont réalisé au moins un trajet. Cela montre un intérêt pour le dispositif mais rappelle également que pour être fonctionnel, il est primordial d'atteindre une masse critique d'utilisateurs. **Il nous appartient donc à tous de contribuer en proposant nos trajets récurrents.** L'année 2025 verra un renforcement de la communication autour de ce dispositif. **Des interventions sont prévues auprès de certains employeurs locaux pour sensibiliser leurs salariés.** En complément, la formation de « référents covoiturage » permettra de structurer un réseau de soutien et de promotion de cette pratique écoresponsable.

### Fonctionnement :

Les trajets sont à renseigner sur l'application afin d'être visibles de tous et pouvoir être référencés par l'opérateur pour la gestion des paiements et des gratuités. Exemple : pour un trajet quotidien **Bugeat-Meymac** (23km), le conducteur reçoit une somme de 2,30€ par passager et par trajet. **Cela représente, avec 2 passagers et sur 5 jours aller-retour, une économie de 46€**, avec un plafond de 150€ par mois. Au-delà des 30km, le tarif est forfaitairement plafonné à 3,00€. Dans des conditions similaires, pour un trajet **Treignac-Tulle (38km)**, l'économie est de **60€ par semaine**.

Des stationnements dédiés au covoiturage sont matérialisés sur les communes de Bugeat, Chamberet, Lacelle, Madranges, Peyrissac, Saint-Hilaire-les-Courbes, Tarnac, Treignac, et Viam.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux et économiques se font de plus en plus pressants, **la CCV2M vous encourage à tenter l'expérience au quotidien**. Il s'agit là d'enjeux personnels et collectifs, économiques et écologiques.

### Détail du financement des trajets



**Votre Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources finance vos covoitages quotidiens**

\*Plus de détails sur [blabla cardaily.com](http://blabla cardaily.com)

Logos partenaires : V2Mou', BlaBlaCar Daily, France Nature Verte, Agir - Médier - Accueillir, L'assurance plus encadrée, Département et Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources.

## UN ABRI VÉLO AU SIÈGE DE LA CCV2M

Afin de rendre son territoire plus cyclable, la CCV2M s'est dotée d'un **abri vélo 8 places dont 4 avec recharge pour les vélos à assistance électrique**. Que ce soit pour vous rendre à la médiathèque intercommunale ou au siège de la CCV2M, vous pouvez désormais **sécuriser votre vélo à l'abri des éléments extérieurs**. Cet équipement a bénéficié de 60% de subventions (DETR & Alvéole+ CEE).



## CONSEIL MOBILITÉ

Les premières permanences pour informer les habitants sur les services de transport proposés sur notre territoire ont eu lieu sur **8 communes en 2024** dans le cadre de l'action "Ville à Joie". Une permanence téléphonique est assurée toute l'année au siège de la communauté de communes. Désormais, des accueils décentralisés vont être proposés en parallèle des permanences des médiathèques sur les communes de Bugeat, Chamberet, Gourdon-Murat, Pradines et Tarnac.



## LES ATELIERS DE MÉCANIQUE VÉLO



Les ateliers ont été mis en place en collaboration avec le **garage associatif et solidaire GASEL** basé sur la commune de Lacelle. **Vingt-cinq personnes ont participé aux premières sessions en 2024**. Ils permettent d'accompagner les participants dans les actes d'**entretien courant** de leur vélo (réparation de crevaison, lubrification et réglage de la transmission, réglage et remplacement des garnitures de frein, remplacement d'une gaine ou d'un câble de frein...) afin qu'ils puissent **gagner en autonomie** et aborder plus sereinement leurs déplacements à vélo. Il est également possible de **remettre en état des vélos non fonctionnels**, soit **ceux des participants**, soit à partir de réemploi des **vélos mis au rebut dans l'une de nos déchèteries**. Un atelier spécifique est dédié à **l'électrification des vélos**, qui a pour objectif d'accompagner les participants à **choisir et monter un kit de motorisation** dans le respect de la réglementation. En 2025, **des ateliers seront « délocalisés »** et viendront à la rencontre des usagers sur quelques communes du territoire.

## LOCATION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Depuis le lancement du service fin 2022, les locations de vélos évoluent progressivement d'un usage ponctuel vers un usage plus long, passant d'une durée moyenne d'1,8 mois à 3 mois en 2024 malgré des conditions climatiques très défavorables jusqu'à fin avril. **La proportion d'usage pour les trajets domicile-travail augmente par rapport à un usage uniquement de loisir.** Ainsi, il apparaît que pour certains utilisateurs le vélo est en mesure de remplacer, au moins partiellement, la voiture individuelle.

Pour mémoire, le coût énergétique d'un vélo à assistance électrique au 100km est d'environ 0,15€ d'électricité contre 13€ de carburant pour une voiture thermique, soit 87 fois plus !

Au-delà du plaisir évident qu'elle procure, la **pratique régulière du vélo agit positivement sur la santé morale et diminue de 50% les risques de maladies cardiovasculaires**.

Enfin, le recours au vélo plutôt qu'à la voiture pour nos déplacements sur le territoire a évité l'émission de plus de 3 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère depuis l'ouverture du service.

**Félicitations à tous les contributeurs, si vous n'avez pas encore franchi le pas... rejoignez-nous en 2025 !!!**

Nous vous proposons à la location 30 vélos ainsi que plusieurs remorques et sièges pour le transport des enfants.

Et, afin que vous puissiez **expérimenter différents usages**, nous disposons également de quelques modèles spécifiques :

- **1 vélo rallongé** pour l'emport d'une charge de 70kg sur le porte bagage afin de transporter deux enfants ou un adulte... ou votre ravitaillement.
- **1 tricycle** permettant aux personnes peu à l'aise sur un vélo pour des raisons d'équilibre de pouvoir **évoluer en toute sérénité**.

En complément, nous proposons des :

- **Essais** des vélos et une séance de **prise en main** lors des locations.
- **Séances de « remise en selle »** pour prendre ou reprendre ses marques à vélo.
- **Conseils pour l'achat** d'un vélo à assistance électrique.

Et, comme évoqué précédemment, les **ateliers de mécanique vélo** en collaboration avec le garage solidaire GASEL de Lacelle.

### TARIFS DE LOCATION - VÉLOS ÉLECTRIQUES

1 à 4 mois (tarifs mensuels)

	ETE avril à oct.	HIVER nov. à mars
Vélo (VAE)	50 €	35 €
Vélo cargo rallongé (longtail)		
Vélo cargo caisse	65 €	50 €
Tricycle		
Speedbike		
Remorque enfants	15 €	15 €
Porte-bébé	5 €	5 €
Assurance vélo	5 €	5 €

## DES NOUVEAUX VÉLOS... SUR LE PARC LOCATIF

À l'automne 2024, nous nous sommes dotés d'un vélo français atypique qui se rapproche des fonctionnalités d'une voiture : il permet de transporter 1 adulte et 4 enfants ou 2 adultes et 2 enfants ! L'emport maximal au roulage est

plafonné à 250kg de charge utile totale répartis selon vos contraintes entre la caisse à l'avant, le pilote et le porte bagage...

Il est complété par un **speedbike**, vélo dont l'assistance électrique permet d'atteindre 45km/h. Dans le cadre d'un usage domicile-travail, il est adapté pour les trajets quotidiens au-delà de 30km aller-retour. Réglementairement, son usage est apparenté à un vélomoteur par conséquent, il est immatriculé et nécessite à minima le permis AM (ancien BSR).

Le port du casque et des gants sont obligatoires.



## VÉHICULES INTERMÉDIAIRES ET EXPÉRIMENTATION



Dix bénévoles ont participé début septembre 2024 à la fabrication d'un « Vhélion », vélo solaire 3 roues à assistance électrique permettant l'emport de 2 adultes et 2 enfants ou 1 adulte et 200kg de charge utile. Il possède une autonomie d'environ 50km et comme tous les vélos à assistance électrique, son moteur aide au pédalage jusqu'à concurrence de 25km/h. Cette opération s'est déroulée en collaboration et dans les locaux du garage associatif et solidaire GASEL à Lacelle. Ce vélo est libre de droit : les plans, la liste des pièces et les instruc-



tions de montage sont diffusées par un collectif de plusieurs dizaines de bénévoles qui œuvre à l'échelle nationale pour que ce concept puisse se développer (association « vélo solaire pour tous »). Environ 65 exemplaires ont été assemblés à ce jour et circulent aux quatre coins de la France. **Notre exemplaire est proposé en prêt pour expérimentation aux particuliers et professionnels du territoire depuis le mois de mars.**



Un second véhicule, « La Bagnole », quadricycle pick-up à propulsion électrique de 350kg permettant l'emport de 2 personnes, 150kg de charge utile et environ 130km d'autonomie nous sera livré pour l'été. Il sera utilisé comme véhicule de service par la CCV2M à partir du second semestre et proposé à l'expérimentation sur des périodes courtes à quelques professionnels du territoire.

**Informations & Réservation vélos : au siège de la CCV2M  
- par téléphone 06.12.54.25.50 - par email : [mobilite@ccv2m.fr](mailto:mobilite@ccv2m.fr)**  
**Programmations des ateliers & permanences : [www.ccv2m.fr](http://www.ccv2m.fr) & Facebook**

# PDV-CTG

## COMPRENDRE LA CTG, LE DISPOSITIF PVD ET LEUR COMPLÉMENTARITÉ

La Convention Territoriale Globale (**CTG**) est un outil de partenariat entre la communauté de communes et la Caisse d'Allocations Familiales (**CAF**). Son objectif principal est de coordonner les actions en faveur des familles, des jeunes, des aînés, et plus largement, de tous les habitants du territoire. En identifiant les besoins locaux, la CTG permet de définir des priorités d'action et d'accompagner le développement de services adaptés : crèches, loisirs, parentalité, inclusion sociale, etc.

Pour la CCV2M, cet engagement marque une volonté d'**améliorer durablement la qualité de vie des habitants de la communauté de communes** en s'appuyant sur une démarche participative et des partenariats locaux solides.

Le programme Petites Villes de Demain (**PVD**) est une initiative nationale dédiée à **revitaliser les centres-bourgs des petites communes**. Dans le territoire de la CCV2M, les communes de Treignac et de Chamberet sont signataires du programme PVD. Ce dispositif est renforcé par l'Opération de Revitalisation de Territoire (**ORT**) qui engage l'ensemble des partenaires, comme l'État, les collectivités locales, et d'autres acteurs, autour d'un projet de revitalisation ambitieux et structuré.

L'ORT permet de coordonner et de prioriser les actions en bénéficiant de mesures spécifiques : **simplification des démarches administratives, aides financières renforcées, et accompagnement pour mobiliser les ressources nécessaires**.

Depuis 2023, la commune de Bugeat a également intégré la convention d'ORT.

En mobilisant des outils comme la CTG et le dispositif PVD soutenu par l'ORT, notre territoire s'engage dans une **dynamique active**, avec des actions concrètes pour renforcer l'attractivité et **améliorer le cadre de vie des habitants**.

## LES ESPACES DE VIE SOCIALE (EVS) : DES ESPACES CONVIVIAUX POUR DYNAMISER LA VIE LOCALE

Un **Espace de Vie Sociale (EVS)** est un lieu de rassemblement qui dynamise la vie locale en offrant des activités ouvertes à tous. Véritable point de rencontre, il favorise les échanges, crée du lien social, encourage la participation citoyenne et soutient le développement de projets collectifs.

L'EVS joue un rôle crucial dans la **lutte contre l'isolement, l'inclusion sociale et l'animation des territoires**. Il incarne des valeurs de **solidarité et d'entraide** en mettant les habitants au centre de ses actions. **Agréé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**, il bénéficie d'un financement pour la mise en œuvre de ses projets. Ces actions peuvent inclure des ateliers intergénérationnels, du soutien aux familles, des activités culturelles, de l'accompagnement numérique, ainsi que des permanences pour l'accès aux droits.

Sur le territoire de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources, nous avons la chance d'en compter

deux. L'un à **Tarnac**, porté par l'association « **Les PTT** » depuis 2022, et l'autre à **Bugeat**, géré par l'association « **Les Amis du Pays de Bugeat** » depuis 2024. Les deux EVS visent à renouveler leur agrément à la fin de l'année 2025, afin de poursuivre leurs actions et continuer à soutenir, accompagner et enrichir la vie locale. Les EVS sont avant tout des **lieux conviviaux, accessibles à tous**, où chacun peut participer et ainsi contribuer à l'animation de sa communauté.



## DE L'EAU AU VÉLO, LE PROJET SAVOIR NAGER CONTINUE D'INNOVER EN 2025

Pour la troisième année consécutive, le **projet « Savoir Nager »** permet aux enfants inscrits dans les trois **ALSH du territoire** (Bugeat, Chamberet et Treignac), de bénéficier de cours de natation. L'objectif durant ces séances est de permettre aux enfants d'évoluer en toute **sécurité et en confiance dans le milieu aquatique**, afin d'être le plus à l'aise possible. Les séances, animées par un Maître-Nageur-Sauveteur formé à l'aisance aquatique, sont prévus en deux cycles à la piscine du centre sportif de Bugeat, l'espace 1000 Sources. Le premier cycle aura lieu au printemps, tous les mercredis après-midi du **7 mai au 02 juillet 2025**. Le second cycle s'effectuera à partir du **22 octobre jusqu'au 3 décembre 2025**.

Depuis l'automne 2024, un **atelier vélo** fait désormais partie du projet. Cette nouvelle activité offre aux enfants une **initiation à la pratique du vélo tout en leur apprenant les bases du code de la route**. Il s'agit là aussi, de permettre aux enfants d'évoluer en sécurité dans un contexte à risque. Jusqu'à 36 enfants de 6 à 12 ans, répartis en trois groupes peuvent être inscrits par séances.

Le projet bénéficie du soutien financier de la CAF, de la MSA, des mairies, de la communauté de communes, ainsi que de l'accompagnement technique du service départemental de la jeunesse, à l'engagement et aux sports.



# MICRO-CRÈCHE

La micro-crèche « **Les Pitchounes** » a ouvert ses portes à Treignac le 3 janvier 2024, dans l'ancien presbytère réhabilité. Gérée par le groupe VYV3 cœur d'aquitaine, cette structure propose un accueil flexible pour les enfants de moins de 6 ans, avec une capacité de 12 places, du **lundi au vendredi de 7h30 à 18h30**. Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles.

Pour ce qui est de la micro-crèche de Chamberet, **elle a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> avril 2025**, avec une capacité d'accueil maximum de 12 enfants. La micro-crèche « **Les p'tits bouts** » propose un accueil flexible pour les enfants de moins de 6 ans, du **lundi au vendredi de 6h30 à 18h30**. Spécialement conçue et aménagée pour le bien-être des tout-petits, elle se situe à proximité de l'EHPAD de Chamberet. Elle offre un environnement sécurisé, bienveillant et stimulant, encadré par une équipe de professionnels qualifiés. La gestion des deux micro-crèches est assurée par Emmanuelle Vilbert, puéricultrice et directrice, qui est également responsable du Relais Petite Enfance (RPE). Cette organisation permet une **cohérence** dans les pratiques pédagogiques et un accompagnement adapté pour les familles et les assistantes maternelles du territoire.

Depuis son ouverture, la micro-crèche de Treignac a déjà accueilli 22 enfants, avec des activités variées telles que des ateliers créatifs, du jardinage, de l'éveil musical et des sorties. Un projet « *Yoga bébé* » est également proposé chaque mois.

Ces activités sont également au programme de la micro-crèche « *Les p'tits bouts* ».

Pour toute demande, contactez Emmanuelle Vilbert, par mail à : [evilbert@vyv3-cda.fr](mailto:evilbert@vyv3-cda.fr) ou par téléphone au 05 19 99 25 02



## LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

### UN LIEU D'ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

Depuis le 2 avril 2024, le RPE de la CCV2M est ouvert à tous les parents et professionnels de la petite enfance. Il propose un accompagnement gratuit, des informations actualisées et un espace d'écoute et de rencontres.

#### Services aux parents

Le RPE informe les parents sur les démarches liées à la garde d'enfants : liste des assistant(e)s maternel(le)s et disponibilités, préinscription en crèche et droits et devoirs en tant qu'employeurs.

#### Pour les assistant(e)s maternel(le)s

Le RPE soutient les professionnels avec des informations officielles, des formations, des ateliers thématiques et des rencontres professionnelles. Il facilite aussi les échanges entre assistant(e)s maternel(le)s et parents.

#### Activités et ateliers

Le RPE propose : des ateliers pour les enfants accueillis au domicile des assistant(e)s maternel(le)s (éveil musical, yoga bébé, bricolage, psychomotricité) et des soirées thématiques sur la parentalité ouvertes aux parents.

Pour toute information ou prise de rendez-vous,  
vous pouvez contacter Emmanuelle VILBERT,  
responsable du RPE au 06 61 81 10 06  
ou par mail : [relaispetiteenfance@vyv3-cda.fr](mailto:relaispetiteenfance@vyv3-cda.fr)



Commune de  
**Chamberet**



allocations  
familiales  
de la Corrèze  
santé  
famille  
retraite  
services  
L'essentiel & plus encore



VILLE de  
**TREIGNAC**  
vyv  
Cœur d'Aquitaine

# URBANISME HABITAT



## UN AMÉNAGEMENT DURABLE ET CONCERTÉ POUR LE TERRITOIRE VÉZÈRE-AUVÉZÈRE AVEC LE LANCEMENT DU SCOT

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est en cours d'élaboration sur le territoire Vézère-Auvézère depuis l'automne 2024. Il permettra de définir les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les 15 à 20 ans à venir.

L'élaboration du SCoT Vézère-Auvézère est pilotée par le **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)** du même nom. Ce territoire compte 44 communes réparties sur les trois communautés de communes du Pays d'Uzerche, du Pays de Lubersac-Pompadour et de Vézère Monédières Millesources. Ce périmètre, issu de la volonté des élus locaux de travailler ensemble sur ce sujet, a été validé par le Préfet le 1<sup>er</sup> mars 2024. Le bureau d'études PIVADIS a ensuite été sélectionné par le PETR pour accompagner la mise en œuvre de cette démarche. Il faut noter que le territoire bénéficie du soutien financier de l'État et du Conseil Départemental de la Corrèze pour la réalisation de ce projet.

Le SCoT constitue un **document d'urbanisme important**. Son objectif est de planifier l'avenir du territoire en créant un **cadre de vie cohérent, attractif et durable** pour les 44 communes et ses habitants. Il définira les grandes orientations permettant de concilier le développement local et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Pour cela, il s'agira de se projeter dans l'avenir et de s'interroger sur la manière dont pourront se développer l'habitat, le commerce, l'agriculture ou la mobilité. En l'absence d'un tel document, il faut noter que l'urbanisation est strictement encadrée par des règles nationales qui limitent fortement les possibilités de développement et nécessitent de solliciter des dérogations spécifiques en amont des projets. L'élaboration du SCoT s'appuiera sur une **démarche collaborative** et impliquera un large éventail d'acteurs. Ce travail collectif mobilisera les élus des 44 communes, les partenaires du territoire (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, chambres consulaires...) ainsi que les habitants et les associations locales. Cette concertation se fera sous différentes formes (ateliers à destination des élus et des partenaires, réunions publiques avec les habitants...). L'objectif est de **recueillir les avis et les attentes de chacun** afin de construire un **projet de territoire adapté** aux spécificités locales. A différents stades de la démarche, chacun aura ainsi l'occasion de s'exprimer sur l'avenir du territoire, que ce soit en termes de logement, de mobilité, d'activités économiques ou de protection de l'environnement. Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le PETR Vézère-Auvézère (petr.vezere.auvezere@gmail.com - 07 72 34 06 97)

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La communauté de communes démarrera en 2025 l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), en articulation avec le SCOT Vézère – Auvézère.

L'élaboration de ce document d'urbanisme intercommunal permettra la construction d'un projet de territoire à l'échelle des 20 communes membres. Elle permettra de s'inscrire dans les objectifs définis par la loi dont la loi Climat et résilience et de faciliter l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme sur le territoire.

La concertation du public sera mise en œuvre tout au long de l'élaboration, soit pendant plusieurs années, par le biais de réunions publiques, de mise à disposition des documents d'étude et d'élaboration, de parutions d'articles, d'expositions.



## UN PROJET DE RÉNOVATION DE LOGEMENT ?

Afin d'obtenir des informations, des conseils et connaître les aides existantes pour la rénovation de votre logement, le premier réflexe à avoir est de contacter **le service public France Renov'**. Les conseillers **France Renov'** sont basés à la maison de l'habitat à Tulle et au pôleco à Ussel. Ce service est neutre et gratuit. Il est financé par l'Etat, la Région et les communautés de communes partenaires.

Contact : 05.55.20.88.96 les mardis et jeudis.

Mail : renov.energie@cpiecorreze.com

**Evitez les arnaques,  
adressez-vous aux  
services publics**



# OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

## **BESOIN D'AIDE POUR FINANCER VOS TRAVAUX?**

Avec l'**OPAH**, la communauté de communes vous permet de bénéficier d'aides financières pour **réaliser des travaux** et d'être accompagnés gratuitement dans toutes vos démarches.

### **POUR QUI?**

- Les propriétaires occupants en résidence principale
- Les propriétaires bailleurs

## **POUR QUELS TRAVAUX?**

**Rénovation énergétique** : rénovation énergétique globale (isolation, chauffage, menuiseries, ventilation, ....)

**Adaptation du logement** : travaux de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées

**Rénovation globale** : réhabilitation de logements dégradés

**Aides communales spécifiques** : aides mises en œuvre par les communes de Treignac, Chamberet, Tarnac, Bugeat et Soudaine-Lavinadière : accession à la propriété, ravalement des façades, rénovation des devantures commerciales, etc.

## **L'OPAH : QUEL BILAN APRÈS 2 ANS ?**

**911 000 € TTC** de travaux

**720 000 € de subventions** accordées aux propriétaires

**97% des travaux réalisés par des artisans locaux**

**67% de gain énergétique en moyenne** par projet de travaux

**77 visites-conseil** réalisées par SOLIHA

## **ILS L'ONT FAIT, POURQUOI PAS VOUS?**

M. et Mme A. (famille de 4 personnes - revenu fiscal de référence de 33 000 €) ont rénové le logement qu'ils occupent pour améliorer son confort thermique et faire diminuer leurs factures d'énergie.

### **68 851 € de travaux**

Les travaux réalisés comportent l'installation d'une chaudière à pellets et d'un réseau de radiateurs, l'isolation des plafonds, rampants, plancher et murs encore non isolés, le changement des fenêtres de toit, ainsi que l'installation d'une VMC.

### **94% de subventions de l'OPAH**

64 665 € ont été engagés par les financeurs dont :

- Anah : 58 165 €
- Conseil Départemental : 5 000 €
- CCV2M : 1 500€



**« Des démarches simplifiées ! »**

Vous êtes accompagnés tout au long de votre projet pour simplifier et sécuriser vos démarches



**« Un conseil indépendant ! »**

Des professionnels de l'habitat vous conseillent sur votre projet de travaux en toute indépendance



**« Un financement optimisé ! »**

Vous bénéficiez de toutes les aides disponibles en fonction de votre profil et de votre projet



## **UN INVESTISSEMENT LOCATIF RENTABILISÉ !**

Pour la rénovation globale d'un logement vacant et très dégradé de 59 m<sup>2</sup> dans la commune de Treignac, son propriétaire, M. R. bénéficie de subventions dans le cadre de l'OPAH contre l'engagement de conventionner son logement avec l'Anah pendant 6 ans :

- Appliquer un loyer plafond de 5,05 € par m<sup>2</sup>, soit 415,95 € par mois
- Louer le logement à un ménage dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas 42 588 € par an pour un couple sans enfant
- Il bénéficie en outre d'une réduction d'impôts de 748,71 € par an, soit 15%

Pour un montant de travaux de 70 092 € TTC, M. R. bénéficie de 39 615 € de subventions

### **57% de subventions de l'OPAH**

- Anah : 24 715 €
- CCV2M : 8 900 €
- Treignac : 6 000 €

### **30 477 € à financer pour 70 092 € de travaux**

Ce montant investi sera amorti au bout de 6 ans avec les loyers.



**Renseignez-vous !**

**ESPACE CONSEIL  
FRANCE RENOV'**

05 55 20 88 96

renov.energie@cpiecorreze.com

**SOLIHA LIMOUSIN**

05 55 20 58 64

contact.correze@soliha.fr



# SERVICE GEMAPI GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

## DES OUTILS ET ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE L'EAU

Parce que la préservation des milieux aquatiques passe aussi par la sensibilisation, la CCV2M s'est engagée dans l'appel à projet « EDUC'EAU ».

Mené en collaboration avec les intercommunalités corréziennes dans le cadre de la compétence GEMAPI\*, ce projet vise à déployer des actions et outils pour sensibiliser autour des enjeux liés aux milieux aquatiques sur notre territoire.

### **1 PROJET PÉDAGOGIQUE : LES SCIENCES PARTICIPATIVES À L'HONNEUR !**

En 2024, la classe de CM1-CM2 de l'école de Chamberet a ainsi pu participer à un projet pédagogique sur le thème de l'Eau.

Au cours de l'année, les enfants sont partis à la découverte des rivières et du cycle de l'eau. Au travers d'analyses scientifiques, les élèves ont pu mesurer la qualité de l'eau sur les rivières qui les entourent et en apprendre plus sur les usages de l'eau et les impacts des activités humaines sur les milieux aquatiques.

Ce projet a été déployé dans les écoles et collèges situées sur le bassin versant Vézère-Corrèze. Les animations ont été réalisées par la Ligue de l'Enseignement (FAL 19) et de la Maison de l'Eau et de la Pêche (MEP19). Au total, 49 classes et plus de 1000 élèves ont participé au projet.



Les résultats de chaque classe ont permis de produire une synthèse sur la qualité de l'eau à l'échelle du bassin. Une belle valorisation du travail réalisé collectivement par les élèves du territoire !

### **2 CRÉATION D'OUTILS POUR INFORMER ET SENSIBILISER :**

Le projet EDUC'EAU a aussi permis de concevoir un ensemble de supports pour informer et sensibiliser sur les enjeux de l'eau sur notre territoire : Jeux en bois, quizz, jeux de société, série de vidéos.

**Ces outils seront déployés sur le territoire au printemps 2025, à l'occasion d'évènements grand public, de conseils municipaux ou lors d'animations auprès des jeunes.**

\*GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

## RESTAURATION DES ZONES HUMIDES :

### **Restauration de la Tourbière de Peyrat (Pradines)**

Cet automne, la tourbière de Peyrat à Pradines, a fait l'objet d'aménagements pour permettre la remise en pâturage du site, aujourd'hui en déprise agricole. Des travaux de bûcheronnage, de broyage de végétation et de pose de clôtures ont ainsi été réalisés. Le parc de 4,5 ha créé, alternant zone tourbeuse et zone sèche, permettra le pâturage dès l'été 2025.

Ce projet est mené en collaboration étroite avec le **Conservatoire d'Espaces Naturels de nouvelle Aquitaine (CEN-NA)**, qui travaille depuis plusieurs années pour la gestion des zones humides sur le bassin de la Corrèze de Pradines. Les parcelles aménagées cette année par la CCV2M viennent ainsi compléter le réseau de tourbières (9 ha) déjà géré par le CEN depuis 2021 sur le site de Peyrat.

#### **Du pâturage dans les tourbières ?**

 **Biodiversité** : La gestion pastorale est une action intéressante pour préserver un milieu ouvert favorable à la biodiversité rare et caractéristique des écosystèmes de tourbières.

 **Paysages** : Les tourbières font aussi partie intégrante de l'identité paysagère et de l'histoire de notre territoire. Maintenir les milieux tourbeux ouverts grâce au pâturage c'est donc aussi préserver notre patrimonial local !



# SERVICE TRAVAUX BÂTIMENTS INFRASTRUCTURES

## UN PATRIMOINE IMPORTANT ET VARIÉ

La CCV2M s'est dotée au fil des années d'un grand nombre d'équipements répondant aux besoins de notre territoire dans différents domaines comme la culture, la santé, le tourisme, les déchets ...

### Notre patrimoine en quelques chiffres :

La CCV2M c'est 37 sites

26 sites immobiliers

41 bâtiments qui représentent environ 12 000 m<sup>2</sup>

200 km de chemins de randonnées

500 km de parcours VTT

40 km de parcours trail

22 km de berges sur la Vézère entretenues tous les ans pour les compétitions de kayaks.

8 lots viabilisés disponibles sur 3 Zones Artisanales (Treignac, Chamberet, Soudaine-Lavinadière)

20 Ha de parcelles boisées



Puy de la Monédière

### LES PRINCIPAUX SITES :

- Le siège de la communauté de communes à Treignac
- 4 médiathèques (Treignac, Chamberet, Tarnac et Bugeat)
- 3 Maisons de Santé Pluridisciplinaires (Treignac, Chamberet et Bugeat)
- 3 déchèteries (Treignac, Chamberet et Bugeat)
- 3 bâtiments ateliers relais loués à des entreprises (Chamberet, Treignac et Viam)
- bureaux d'informations touristiques Treignac et Bugeat dont le musée des minéraux
- 1 bâtiment pour le service intercommunal des déchets à Treignac (en cours de construction)
- 1 bâtiment de stockage à Treignac (en cours de construction)
- 1 Centre Educatif Fermé à Soudaine-Lavinadière
- Le Village de Clédat à Grandsaigne
- La CCAS des Bariousses à Treignac
- La Chapelle du Mont Cé à Chamberet
- Le Temple de Madranges
- Le Site du Prieuré de Soudaine-Lavinadière
- Le Tiers-lieu de Tarnac
- 1 maison d'habitation en location à Treignac
- 1 atelier mobilité douce à Treignac
- Le site de la Pierre des Druides à Affieux
- La voirie du Puy de la Monédière à Veix

## LA CCV2M MODERNISE, OPTIMISE ET PREND SOIN DE SON PATRIMOINE.

Les travaux menés et en cours sur nos bâtiments et infrastructures communautaires ont des impacts sociaux, environnementaux et économiques importants. Une stratégie globale est mise en place afin de garantir à nos services et usagers des infrastructures adaptées, pérennes et économies en énergies.

# ZOOM SUR 2 PROJETS EN COURS SUR NOTRE TERRITOIRE EN 2025

## UN NOUVEAU PÔLE TECHNIQUE

Un projet commence enfin à sortir de terre ! En effet après plusieurs années de programmation ce projet de construction de deux bâtiments photovoltaïques est enfin en cours de réalisation.

### UN BÂTIMENT POUR LE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

Actuellement ce service utilise un bâtiment en location depuis sa création. Ce bâtiment utilisé conjointement avec une société de transport n'est plus adapté et représente une charge locative importante.

Ce nouveau bâtiment de 800 m<sup>2</sup> pourra recevoir ces deux services permettant de mutualiser les moyens, la société de transport devenant locataire de la CCV2M.

Dans une logique de développement durable, la communauté de communes souhaite aujourd'hui optimiser la gestion des déchets sur son territoire et réaliser un bâtiment adapté aux nouvelles exigences réglementaires en matière de déchets. Ce projet de construction a des objectifs forts en termes de transition écologique (énergie photovoltaïque, utilisation de matériaux biosourcés, meilleure maîtrise de la consommation d'énergie, récupération des eaux de pluie pour le nettoyage des véhicules et des bacs, etc.)



La mutualisation des moyens est aussi un axe prioritaire permettant des économies d'échelle à long terme pour l'ensemble des services de la CCV2M et pour la société de transport. Une aire de lavage couverte, une station à carburant aux normes, une salle de réunion, un vestiaire adapté au travail insalubre, un atelier, autant d'équipements permettant de pérenniser les services au cœur de notre territoire.

Ce bâtiment se veut évolutif et pourra s'adapter dans le futur aux éventuels besoins des services.

### UN BÂTIMENT DE STOCKAGE POUR LA CCV2M MAIS PAS QUE ...

Un deuxième bâtiment de 800 m<sup>2</sup> est construit sur la même parcelle au-dessus du bâtiment du service déchets. Ce deuxième site avec un accès indépendant permettra sur une partie du bâtiment le stockage du matériel de la CCV2M et l'autre partie est prévue comme réserve foncière permettant dans l'avenir d'accueillir des entreprises.

#### **Un financement à la hauteur du projet :**

Ce projet est accompagné financièrement par l'Etat et le Département de la Corrèze, avec un reste à charge limité qui a permis le financement de cet investissement par notre communauté de communes. Une opération qui s'inscrit dans la stratégie globale de développement de notre territoire.

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET PEAU NEUVE POUR L'OFFICE DE TOURISME DE TREIGNAC :

Suite à la création de l'Office de Tourisme Terres de Corrèze qui regroupe les 42 communes des 3 communautés de communes Vézère Monédières Millesources / Pays d'Uzerche / Lubersac Pompadour, le bureau de Treignac est devenu l'un des 4 bureaux d'accueil de Terres de Corrèze. Ce bureau d'accueil est stratégiquement situé dans le bourg de Treignac dans l'ancienne école, place de la République.

De par les statuts de Terres de Corrèze, la CCV2M a en charge les travaux liés à ce local.

L'objectif double de ce projet était de réaménager ce local qui ne répondait plus aux attentes des visiteurs et de profiter de ces travaux pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

La CCV2M a procédé à la réfection du local (création d'ouverture, changement de porte, réfection des sols, isolation des murs et plafonds, réfection de l'éclairage avec relamping en LED), Terres de Corrèze a réalisé l'agencement intérieur.

L'investissement réalisé a été financé par l'Etat, le Département mais également par l'ancienne association de l'OT de Treignac (dissoute suite à la création de Terres de Corrèze) qui a souhaité que sa trésorerie disponible à la liquidation soit destinée à l'amélioration du lieu d'accueil.



## LES AUTRES PROJETS EN COURS

La CCV2M maintient son ambition de développement et d'attractivité de son territoire. Elle poursuit ses projets de rénovation et de construction toujours dans l'objectif de garantir à nos services et usagers des infrastructures adaptées, pérennes et économes en énergies.

Des travaux de rénovation énergétique sont en cours à la Maison de Santé de Bugeat : des travaux sur les portes, les fenêtres, le système de ventilation mais également le changement des luminaires vont permettre des économies importantes sur le long terme.

A la déchèterie de Bugeat, le quai de déchargement était devenu trop dégradé et a fait l'objet d'une réfection totale.

A Treignac, le site de la CCAS des Bariousses fait l'objet actuellement d'une réflexion de restructuration et de reconversion appuyée par une étude financée par l'Etat.

Des travaux de modernisation du réseau informatique et de rénovation énergétique ont été réalisés au Centre Educatif Fermé des Monédières.

### Un entretien et un suivi régulier du patrimoine nécessaire

Le travail d'inventaire et d'évaluation complète de notre parc immobilier se poursuit, afin d'anticiper davantage les interventions et de mieux les prioriser.

Parallèlement, un outil numérique de suivi et de gestion du patrimoine est en cours d'élaboration. Il nous permettra de mieux gérer les opérations d'entretien, de maintenance et de contrôles réglementaires. Des procédures annuelles de suivi des bâtiments, de surveillance des ouvrages et de suivi des consommations nous permettront de poursuivre notre travail sur les économies d'énergies et la pérennité de notre patrimoine.

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les bonnes pratiques d'utilisation de votre installation...

...pour maximiser sa longévité et garantir son bon fonctionnement.

## ASSUREZ-VOUS QUE :

- La surface de l'installation reste engazonnée pour permettre les échanges gazeux entre l'air et le sol, indispensables à la flore bactérienne qui traite la pollution organique,
- Le système soit protégé de toutes charges lourdes (circulation/stationnement de véhicules, pâture d'animaux, etc.),
- L'installation est hors d'atteinte de tout système racinaire provenant d'arbres ou d'arbustes.

## AU QUOTIDIEN, NE PAS JETER DANS LES ÉVIERS OU LES WC :



- Les huiles de friture et de vidange,
- Les emballages plastiques, les lingettes, les serviettes hygiéniques, les préservatifs, etc (risques de formation de bouchons par colmatage des ouvrages d'assainissement),
- Les liquides corrosifs (type White Spirit, acide, soude, etc.), les peintures, les hydrocarbures,
- Les produits désinfectants (Eau de Javel, etc.) doivent être utilisés en quantité raisonnable afin de ne pas nuire au bon développement de la flore bactérienne présente dans la fosse.



## TRUCS ET ASTUCES :

Pour favoriser la vie microbienne de votre fosse, vous pouvez jeter dans vos toilettes :

- Des yaourts périmés,
- Un activateur biologique après une vidange, une longue période d'inoccupation de l'habitation ou encore après une prise d'antibiotique.

Pour toute question, notre équipe est à votre écoute :  
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)  
communauté de communes Vézère Monédières Millesources  
Tél : 06 48 71 86 09 - Courriel : [assainissement@ccv2m.fr](mailto:assainissement@ccv2m.fr)  
Site : [ccv2m.fr](http://ccv2m.fr)

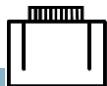


La mission du SPANC est de contrôler les installations d'assainissement non raccordées au réseau public. Il a aussi un rôle d'information, de conseil et de sensibilisation.

Scannez ce QR code et découvrez nos pages dédiées à l'assainissement non-collectif

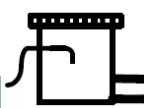
# FICHE TECHNIQUE D'ENTRETIEN

## Assainissement non collectif



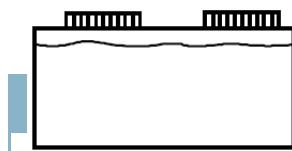
### Bac dégrasseur

Action	Fréquence
Enlèvement des graisses en surface	Tous les 6 mois
Vidange, curage et nettoyage	A chaque vidange de la fosse toutes eaux



### Boîte de répartition

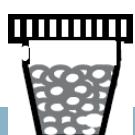
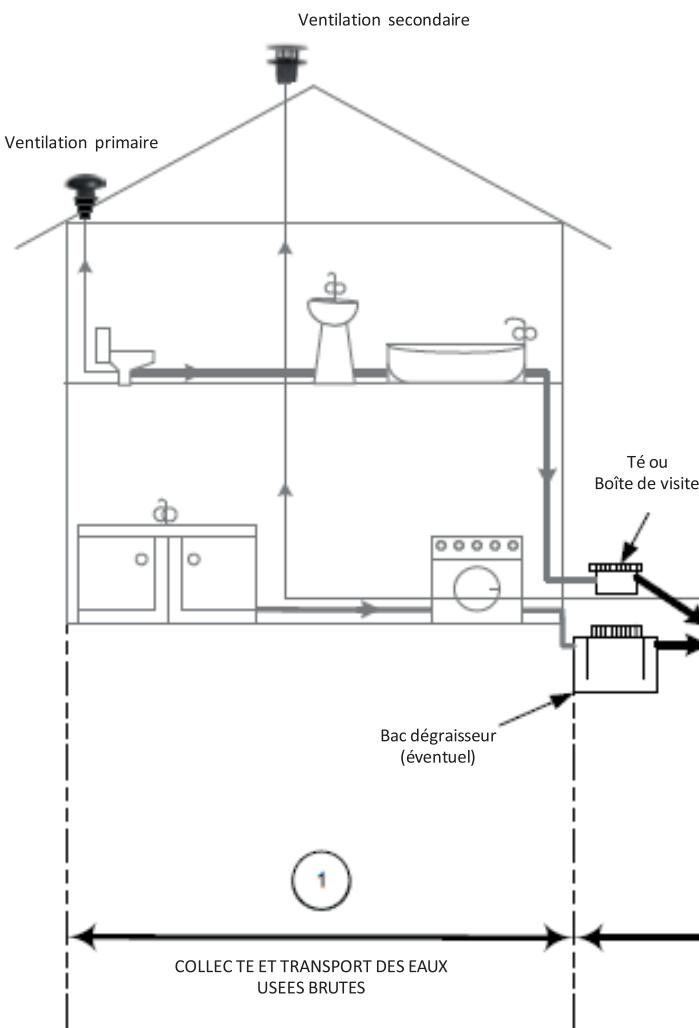
Action	Fréquence
Vérification de la bonne répartition des eaux vers les tuyaux d'épandage	Tous les 6 mois
Enlèvement des dépôts si nécessaire (ne pas les repousser au jet d'eau !)	



### Fosse toutes eaux

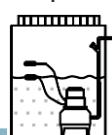
Action	Fréquence
Vidange des boues et des flottants	<b>Avant que la hauteur de boue ne dépasse 50% du volume utile de la fosse (ordre de grandeur entre 4 à 6 ans)</b>

La vidange doit être réalisée par une entreprise agréée respectant le Schéma Départemental d'Élimination des Matières de vidange. C'est à dire que les matières évacuées doivent être acheminées dans un centre de traitement équipé à cet effet. Conserver les justificatifs de vidanges qui peuvent vous être demandés par la collectivité dans le cadre du contrôle de l'entretien. Afin de faciliter le redémarrage de la fosse, il est souhaitable de laisser quelques centimètres de boues résiduelles au fond de la fosse. Il est important de remplir immédiatement la fosse en eau une fois la vidange terminée afin d'éviter toute remontée ou déformation de la fosse.



### Préfiltre

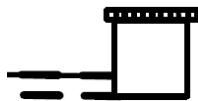
Action	Fréquence
Nettoyage pour le débarrasser des matières retenues (retrait du préfiltre et lavage au jet d'eau). Pour les préfiltres contenant de la pouzzolane, il est conseillé de renouveler la pouzzolane à chaque vidange de la fosse toutes eaux	Tous les 6 mois



### Poste de relevage (pompe)

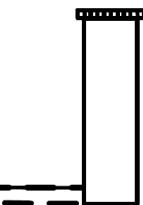
Action	Fréquence
Vérification de son bon fonctionnement (poires de niveau, système d'alarme, clapet anti-retour, ...). Nettoyage si nécessaire des parois et des poires de niveau	Tous les 2 mois

Si le poste de relevage collecte des eaux usées brutes (en amont de la fosse toutes eaux), le vidanger en même temps que la fosse toutes eaux



Boîte de bouclage

Action	Fréquence
Vérification de l'absence d'eau (une mise en charge indiquerait un éventuel colmatage)	Tous les 6 mois

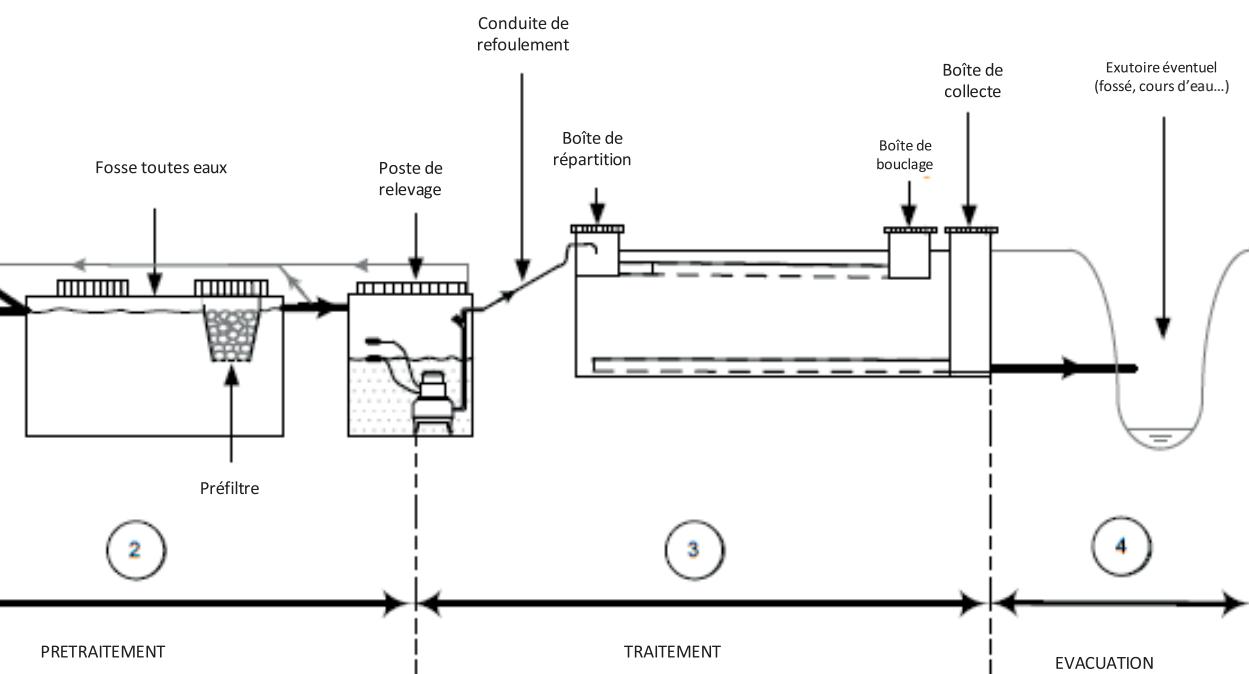


Boîte de collecte

Action	Fréquence
Vérification de l'absence de montée d'eau dans le regard (une mise en charge indiquerait une mauvaise évacuation des eaux vers l'exutoire) Enlèvement des dépôts si nécessaire	Tous les 6 mois

**Dispositif de traitement ayant reçu un Agrément  
(ex: microstation, filtres compactes...)**

Se reporter à la notice du fabricant de l'ouvrage (guide d'utilisation) ainsi qu'à l'agrément



Exutoire (fossé, cour d'eau...)

Action	Fréquence
Vérification de l'absence d'obstruction du tuyau d'évacuation (terre, végétation, dépôts divers ...)	Tous les ans

*Les fréquences d'entretien sont données à titre indicatif (excepté pour la fosse toutes eaux).*  
DANS TOUS LES CAS SE RÉFÉRER AUX RECOMMANDATIONS COMPLEMENTAIRES  
D'ENTRETIEN DU FABRICANT (GUIDE D'UTILISATION)

# CONTACTS & PARTENAIRES

## Accueil et services administratifs

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

15 Avenue du Général de Gaulle

19260 TREIGNAC

05 55 73 45 92 / [contact@ccv2m.fr](mailto:contact@ccv2m.fr)

### Comptabilité

05 55 73 45 92

Fanny CHAVIGNON

[comptabilite@ccv2m.fr](mailto:comptabilite@ccv2m.fr)

### Ressources Humaines

05 19 67 01 02

Delphine GABIN

[grh@ccv2m.fr](mailto:grh@ccv2m.fr)

## Médiathèque

05 19 67 01 00

Sandie HUCHET, Mélanie JURBERT, Benoît LELIEVRE,

Astrid BARBET

[mediatheque@ccv2m.fr](mailto:mediatheque@ccv2m.fr)

## Déchetteries - Service déchets

Treignac 07 87 01 56 86

Chamberet 06 79 47 41 73

Bugeat 06 32 51 93 25

05 19 67 01 02

Delphine GABIN

[dechets@ccv2m.fr](mailto:dechets@ccv2m.fr)

## Travaux, bâtiments et infrastructures

05 19 67 01 04

Nicolas GRANGER 06 08 13 51 31

[nicolas.granger@ccv2m.fr](mailto:nicolas.granger@ccv2m.fr)

## Service Public d'Assainissement Non Collectif

05 19 67 01 04

Thomas BERTHIER 06 48 71 86 09

[assainissement@ccv2m.fr](mailto:assainissement@ccv2m.fr)

[nicolas.granger@ccv2m.fr](mailto:nicolas.granger@ccv2m.fr)

 Communauté de communes Vézère Monédières Millesources

## Partenaires techniques et financiers



### Direction

15 Avenue du Général de Gaulle  
19 260 Treignac  
05.55.73.45.92  
[contact@ccv2m.fr](mailto:contact@ccv2m.fr)

**Directeur de la publication et de la rédaction**  
Philippe Jenty

### Impression et mise en page

Les imprimeurs corréziens  
25 bis, avenue Cyprien Faure  
19 100 Brive-La-Gaillarde

**Tirage de ce numéro**  
3 050 exemplaires

### Distribution

La Poste

### Crédit Photo

CCV2M, Bruno Féringac,  
Pixabay, Malika Turin

### Dépôt légal à parution

ISSN 3038-7302

### Journal n°4

Avril 2025



Siège CCV2M, Treignac